

compris, je leur fis connaître de nouveau ce qu'ils avaient à faire ; ils ne tinrent aucun compte de ma demande. Vers trois heures quand j'arrivai dans la salle de récréation, je trouvai les humanistes groupés dans un coin. Quelques minutes plus tard, je m'aperçus qu'ils prenaient le chemin de la ville. Ils étaient au nombre de 27.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'Acte concernant les serments extrajudiciaires.

Collège de Joliette, 10 avril 1899.

PH.-O. GRÉGOIRE, C. S. V.

Prise et reconnue devant moi
ce onzième jour d'avril 1899.

J.-J. SHEPPARD, M. D.

Mis au courant de ce qui s'était passé et désireux de sauvegarder les droits de l'autorité tout en procurant à ces jeunes élèves le moyen de continuer leurs études classiques, Monseigneur, le jour même de son retour à Montréal, écrivit au supérieur du collège de Joliette la lettre si touchante que nous reproduisons ici textuellement :

Mon révérend Père,

En arrivant à Montréal, après une absence d'une semaine, j'apprends, par votre lettre, les détails de l'incident malheureux qui a plongé dans la tristesse toute votre maison et plusieurs excellentes familles du diocèse. J'en ai éprouvé une grande douleur.

Vingt-sept de vos élèves, de la classe de Belles-Lettres, par un coup de tête que leur conduite excellente jusqu'à ce jour, était loin de faire prévoir, vous ont quitté. Ils s'étaient rendus coupables de désobéissance en matière qui n'était certainement pas trop grave. Mais en s'unissant pour sortir du collège comme ils l'ont fait, ils ont commis une grande faute qu'ils n'ont pas dû tarder à comprendre et à regretter. Ils ne pouvaient reprocher à leurs maîtres ni dureté, ni injustice. Ceux-ci, j'en ai la preuve par vos explications, les avaient traités avec bonté et n'avaient fait que tenir au maintien de l'ordre et de la discipline. Ces jeunes gens se sont donc mis d'eux-mêmes en dehors du collège, compromettant par là tout leur avenir.

Assurément ils n'avaient pas songé à toutes les conséquences de leur action. Ils les voient aujourd'hui, malheureusement trop tard.

Toutefois, ayant et se rappelant me semble, espérer dire leur repent sont désolés et enfants.

Mon Révérend mais ils sont toujours intercesseur au plorent leur pardon que l'accomplissement pour eux. Ils ont prouvé votre reconnaissance.

Je vous dis c'est, dans la certitude de consolation qu'il y a l'expression de

Le R. Père I que les autorités ont entièrement par Vous la lettre

Monseigneur

Je viens de vous daigné m'adresser quelle sera ma

J'ai toujours entière à ceux moment de bris

Votre Grand fils bien-aimés, leur faute. Moi mais que je ress

J'ai donné moi vent dire eux-m Monseigneur,